

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 50204

Numéro SIREN : 402 428 130

Nom ou dénomination : TRANS MANCHE SERVICES - TMS

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt 8350

Désignation de l'entreprise : TRANSMANCHE SERVICES (TMS) Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0056 rue Royale 62100 CALAIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 2 4 2 8 1 3 0 0 0 0 3 1 Néant

Exercice N clos le, 31/12/2022

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
		Fonds commercial (1) AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
		Terrains AN		AO		
		Constructions AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	90 875	AS	60 670	30 205
		Autres immobilisations corporelles AT	53 050	AU	51 336	1 715
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Immobilisations en cours AV		AW			
	Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
	Autres participations CU		CV			
	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BE			
	Prêts BF		BG			
	Autres immobilisations financières* BH	328	BI		328	
TOTAL (II) BJ	144 254	BK	112 006	32 248		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BI	7 927	BM	7 927	
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	421 818	BY	1 028	420 790
		Autres créances (3) BZ	664 326	CA		664 326
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE		
Disponibilités CF	5 410	CG		5 410		
Charges constatées d'avance (3)* CH	159	CI		159		
TOTAL (III) CJ	1 099 639	CK	1 028	1 098 611		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 243 893	IA	113 034	1 130 859	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an CR 1 028

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		TRANSMANCHE SERVICES (TMS)		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 008 ...)	DA	37 008		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 701		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	155 205		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	121 548		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	317 462		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	297 155		
	Provisions pour charges	DQ	76 271		
	TOTAL (III)	DR	373 426		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 094		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 123		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	165 286		
	Dettes fiscales et sociales	DY	249 968		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	17 500		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	439 972		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 130 859		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	439 972			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TRANSMANCHE SERVICES (TMS)		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	1 991 772	FH	FI	1 991 772
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 991 772	FK	FL	1 991 772
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 991 777
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	6 117	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	7 889	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	673	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	946 239	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	35 803	
	Salaires et traitements*			FY	588 955	
	Charges sociales (10)			FZ	207 534	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	2 850
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	1 028
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	21 010	
	Autres charges (12)			GE	6 016	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 824 115	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	167 663
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	2 788	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN	132	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	2 920	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 920
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	170 583

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>TRANSMANCHE SERVICES (TMS)</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	49 035	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 994 697	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 873 150	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	121 548	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	5	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	6 000	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				TRANSMANCHE SERVICES (TMS)				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
										3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	64 375	KT		KU	26 500	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	48 200	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 850	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	117 426	LO		LP		26 500	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	328	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	328	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	117 754	ØH		ØJ		26 500		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	90 875	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP	48 200	MQ		MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	4 850	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IV		NG	143 926	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	328	2F		2G	
TOTAL IV				13		NJ	328	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	144 254	ØL		ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>TRANSMANCHE SERVICES (TMS)</u>					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH		
TOTAL I		RK	RM	RN	RO		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC		
		58 959	1 711		60 670		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG		
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
	TOTAL II	QU	QV	QW	QX		
		109 156	2 850		112 006		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR		
		109 156	2 850		112 006		
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			NY			NZ
		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			Total général non ventilé (NW-NY)		
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>TRANSMANCHE SERVICES (TMS)</u> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	328	UV	328	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 028					1 028			
	Autres créances clients	UX	420 790		420 790						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	520		520						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 873		3 873						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 533		25 533					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	633 874		633 874						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	527		527						
	Charges constatées d'avance	VS	159		159						
	TOTAUX			VT	1 086 631	VU	1 085 603	VV	1 028		
RENVIS	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 094		1 094						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	165 286		165 286						
Personnel et comptes rattachés		8C	72 389		72 389						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	90 538		90 538						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	84 895		84 895						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 145		2 145						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	6 123		6 123						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 500		17 500						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	439 972	VZ	439 972					
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : TRANSMANCHE SERVICES (TMS)		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	121 548		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	1 464		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 084		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	21 010	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	21 010	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	49 035	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	196 141	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19%					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	196 141		
bénéfice (I moins II)							
déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	196 141		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

N° SIRET : 40242813000031

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE IFU6
0008 rue Courtois
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	121 548
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	74 593
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	196 141
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	196 141	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	196 141	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise <u>TRANSMANCHE SERVICES (TMS)</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	74 825
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provision pour licenciement économique	8X	14 360	8Y	
Provision pour charges de retraite	8Z	6 650	9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	21 010	YO
		▼		
		ligne W1		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Origines		Affectations		TOTAL II			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	154 547	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB			
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	130 186		Dividendes	ZE	129 528	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
TOTAL I	ØF	284 733		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	155 205	
				TOTAL II	ZH	284 733	
RENSEIGNEMENTS DIVERS							
Exercice N :							
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance			YT	164 516		
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	18 302	XQ	89 964		
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU	444 401		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	140 348		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	107 010		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	946 239		
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	9 348	
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	26 455		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	35 803			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée			YY	390 569		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	174 704		
DIVERS	Montant brut des salaires *			ØB	596 441		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2,66 %		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP					
	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies			RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	196 141	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	40321003200104

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée :

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	196 141	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX	196 141	CY			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	196 141	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

N° SIRET : 40242813000031

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE IFU6
0008 rue Courtois
93505 PANTIN

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	196 141	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	196 141	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : <u>TRANSMANCHE SERVICES (TMS)</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2022</u> et clos le : <u>31/12/2022</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	17	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 991 772	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	1 991 772
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	5	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	5
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ	673	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	873 075	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	71 662	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6 016	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	951 426
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 1 040 351
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 040 351
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

4 0 2 4 2 8 1 3 0 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

ADRESSE (voie)

0056 rue Royale

CODE POSTAL

62100

VILLE

CALAIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

2 313

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

SARP

N° SIREN (si société établie en France)

775734817

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

2 313

Adresse :

N°

28

Voie

BD DE PESARO TSA 52288

Code Postal

92739

Commune

NANTERRE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
TRANSMANCHE SERVICES (TMS)		56 rue Royale	
SIRET	4 0 2 4 2 8 1 3 0 0 0 0 3 1	62100 CALAIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2009
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA VEOLIA ENVIRONNEMENT 0021 RUE LA BOETIE 75008 PARIS	
SIRET	4 0 3 2 1 0 0 3 2 0 0 1 0 4

Activités exercées	Hygiène publique nettoyage d'ouvrage sou	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

2. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	196 141	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotés Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

5. DÉDUCTIONS (L. 2003-773 art. 20)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

6. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (L. 2003-773 art. 20)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

7. CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (L. 2003-773 art. 20)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

8. ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (CICAD)

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

9. COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE

Nom et coordonnées du prestataire :	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
du comptable :			Tél. :
du conseil :			Tél. :
du CGA ou du viseur conventionné :			Tél. :
N° d'agrément :			

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise TRANSMANCHE SERVICES (TMS)du 01/01/2022Adresse 0056 rue Royale 62100 CALAISau 31/12/2022**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M SAINT GEORGES CONDUCTEUR DE TRAVAUX	0012 RUE DENIS CORDONNIER 62570 WIZERNES
2	M FOURNIER ANIMATEUR OSE	0050 RUE DUPETIT THOUARS 62100 CALAIS
3	M BARSBY CONDUCTEUR DE TRAVAUX	0016 RUE FRANCISCO FERRER 62100 CALAIS
4	CUISSET RESPONSABLE D'AGENCE	0067 IMPASSE LA COMMUNETTE 62340 ANDRES
5	M CALMANT CHEF DE CHANTIER	0015 RUE SANTOS DUMONT 62100 CALAIS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	38 002			38 002				38 002
2	39 112			39 112				39 112
3	39 733			39 733				39 733
4	59 433			59 433				59 433
5	35 054	2 366		37 420				37 420
6								
7								
8								
9								
10								
**	211 334	2 366		213 700				213 700

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	826
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 226
Total	2 052

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	215 752	- de l'exercice ⑩	196 141
- de l'exercice précédent ⑩	196 621	- de l'exercice précédent ⑩	171 646
Nom et qualité du signataire	MR MADELINE YANN PRESIDENT	À CALAIS	, le 13/03/2023
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction
et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la
détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

2464

31/12/2022

**TRANSMANCHE SERVICES (TMS)
402428130**

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	197 231
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c-2)	

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c-1)	f	

C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) – (j) + (k)	l	

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o	3 000 000			3 000 000
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p	3 000 000			3 000 000
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q	3 000 000			3 000 000
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				3 000 000

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)–(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)
402428130

Au titre de l'année N

31/12/2022

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS TRANSMANCHE SERVICES (TMS) 56 rue Royale 62100 CALAIS FR 402428130	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2023**

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	121.547,55 €
Report à nouveau voté lors de l'assemblée générale 30 juin 2022	155.205,01 €
TOTAL DISTRIBUABLE	276.752,56 €

Dividendes	120.280,00 €
Report à nouveau	156.472,56 €

Nous vous proposons de fixer le dividende à 52,00 €
pour chacune des 2 313 actions composant le capital
social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance.

Conformément aux dispositions légales, l'Associé Unique prend acte de l'évolution du dividende au cours des trois derniers exercices :

	2019	2020	2021
Nombre d'actions	2.313	2.313	2.313
Dividende net unitaire	60,50 €	64,00 €	56,00
Montant total Distribué	139 936,50 €	148.032,00 €	129.528,00
Montant total distribué non éligible à réfaction	139 936,50 €	148.032,00 €	129.528,00

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt, d'enregistrement, de publicité ou autres.

Pour copie certifiée conforme à l'original

Yann Madeline
Président

Nombre de salariés au 31/12/2022 :



Certifié conforme
à l'original

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

TRANS MANCHE SERVICES « T.M.S »

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
TRANS MANCHE SERVICES « T.M.S »
56, rue Royale - 62100 Calais

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

TRANS MANCHE SERVICES « T.M.S »

56, rue Royale - 62100 Calais

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société TRANS MANCHE SERVICES « T.M.S » ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRANS MANCHE SERVICES « T.M.S » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime



suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 juin 2023

KPMG SA

Baudouin GRITON

Associé

COMPTES ANNUELS

Société : TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Siège social : 56 rue Royale 62100 CALAIS

Date de clôture : 31/12/2022

Sommaire

Bilan - Actif.....	4
Bilan - Passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite).....	7
Annexes aux comptes annuels.....	8
Faits marquants de l'exercice.....	9
Règles et méthodes comptables.....	9
Convention comptable générale.....	9
Principales règles comptables.....	9
Changements de méthode.....	9
Immobilisations incorporelles et corporelles.....	9
Immobilisations incorporelles.....	9
Immobilisations corporelles.....	10
Immobilisations financières.....	10
Titres de participations.....	10
Autres immobilisations financières.....	10
Créances.....	11
Valeurs mobilières de placement.....	11
Disponibilités.....	11
Opérations en devises.....	11
Méthode de comptabilisation des opérations financières.....	12
Instruments financiers dérivés.....	12
Opérations dérivés de taux.....	12
Opérations sur dérivés de change.....	12
Subventions d'investissement.....	12
Provisions réglementées.....	12
Provisions pour risques et charges.....	13
Provisions pour risques.....	13
Informations complémentaires.....	13
Notion de résultat courant et exceptionnel.....	13
Indemnités de fin de carrière.....	13
Médailles du travail.....	13
Informations bilan Actif.....	14
Immobilisations.....	15
Amortissements.....	16
Provisions.....	17
Informations bilan Passif.....	18
Provisions pour risques et charges.....	19
Etat echeances creances dettes.....	20
Etat des échéances des créances et des dettes.....	21
Informations compte de résultat.....	22
.....	23
Autres éléments d'informations.....	24
Honoraires de commissariat aux comptes.....	25
Identité de la société consolidante.....	25
Éléments de gestion.....	26
Soldes intermédiaires de gestion.....	27
Capacité d'autofinancement.....	28

<u>Tableau de financement</u>	29
<u>Tableau de flux de trésorerie</u>	30
<u>Détail comptes & Balance</u>	31
<u>Détail du Bilan actif</u>	
<u>Détails du bilan Passif</u>	
<u>Détail cpts du cpts de résultat</u>	32
<u>Détail des produits à recevoir</u>	35
<u>Détail des charges à payer</u>	36
<u>Détail des charges constatée</u>	37

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	90 875	60 670	30 205	5 417
Autres immobilisations corporelles	53 050	51 336	1 715	2 853
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	143 926	112 006	31 920	8 270
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	328	0	328	328
TOTAL immobilisations financières	328	0	328	328
Total Actif Immobilisé (II)	144 254	112 006	32 248	8 598
Matières premières, approvisionnements	7 927	0	7 927	8 600
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	7 927	0	7 927	8 600
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	421 818	1 028	420 790	661 940
Autres créances	664 326	0	664 326	349 306
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances et divers	1 086 144	1 028	1 085 116	1 011 246
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	5 410	0	5 410	57 699
TOTAL Disponibilités	5 410	0	5 410	57 699
Charges constatées d'avance	159	0	159	159
Total Actif Circulant (III)	1 099 639	1 028	1 098 611	1 077 704
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VII)	1 243 893	113 034	1 130 859	1 086 302

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 37 008	37 008	37 008
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		3 701	3 701
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
Report à nouveau		155 205	154 547
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		121 548	130 186
Sous-Total : Situation Nette		317 462	325 442
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		317 462	325 442
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		297 155	282 795
Provisions pour charges		76 271	69 621
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		373 426	352 416
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 094	1 194
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	6 123	0
TOTAL Dettes financières		7 217	1 194
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		165 286	91 022
Dettes fiscales et sociales		249 968	286 228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		17 500	30 000
TOTAL Dettes d'exploitation et divers		432 754	407 250
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL DETTES (IV)		439 972	408 444
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		1 130 859	1 086 302

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	1 991 772	0	1 991 772	1 585 256
Chiffres d'affaires nets	1 991 772	0	1 991 772	1 585 256
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0	15 330
Autres produits			5	10
Total des produits d'exploitation (I)			1 991 777	1 600 596
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			6 117	25 385
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			7 889	2 847
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			673	-4 253
Autres achats et charges externes			946 239	579 405
Impôts, taxes et versements assimilés			35 803	33 384
Salaires et traitements			588 955	567 565
Charges sociales			207 534	204 621
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	2 850	2 818
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 028	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	21 010	7 568
Autres charges			6 016	5 008
Total des charges d'exploitation (II)			1 824 115	1 424 348
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			167 663	176 248
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			2 788	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			132	343
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			2 920	343
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilés			0	2
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			0	2
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			2 920	341
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			170 583	176 589

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	83
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	0	83
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	1 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0	1 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	0	-917
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	49 035	45 486
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 994 697	1 601 022
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 873 150	1 470 836
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	121 548	130 186

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Faits marquants de l'exercice

Neant

Règles et méthodes comptables

Convention comptable générale

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.(Règlement ANC 2016-7)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice arrêté le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Principales règles comptables

Changements de méthode

Aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux, à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit et à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation

	Mode	Durée
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	2 ans
Autres immobilisations incorporelles :		
Fonds de Commerce	Linéaire	20 ans

Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire ou dégressif

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Constructions :	Linéaire	35 ans entre 25/35 ans entre 7/10 ans
- Immeubles à usage d'habitation		
- Immeubles à usage de bureaux		
- Hangars, constructions en préfabriqué		
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Installations et agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire/Dégressif	3 à 5 ans
Matériel de transport Véhicules légers	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de transport Véhicules lourds	Linéaire	8 à 12 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 8 ans

Immobilisations financières

Titres de participations

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des titres de participation est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société TRANSMANCHE SERVICES (TMS) a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition de titres de participation.

A toute autre date, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la Société déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité et les perspectives de développement, sur le patrimoine, sur la valeur boursière des titres détenus, le cas échéant. Dans le cas où la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'usage, une provision est constituée pour la différence.

Dans le cadre du changement de régime fiscal des frais d'acquisition des titres de participation résultant de l'article 21 de la loi de finances 2007, complétant l'article 209 du Code Général des Impôts, et sur la base de l'avis n°2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité,

TRANSMANCHE SERVICES (TMS) comptabilise l'étalement fiscal des frais d'acquisition de titres sur cinq ans dans un compte d'amortissement dérogatoire depuis le 1er janvier 2007.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont principalement composées de dépôts de garantie et cautionnement

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable

Disponibilités

Les comptes à terme assimilables à des liquidités sont enregistrés en disponibilités.

Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contrevaieur en euros au cours du jour.

Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes, des créances et de leurs couvertures en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Conformément à l'article 342-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même façon, les écarts de change sur comptes courants avec les sociétés liées qui sont assimilables par nature à des comptes de disponibilités sont comptabilisés directement en résultat de change.

Méthode de comptabilisation des opérations financières

Les opérations financières (prêts, emprunts, dérivés...) sont comptabilisées en date de valeur exceptées les opérations de « cash pooling » réalisées avec les filiales qui sont comptabilisées en date d'opération.

Instruments financiers dérivés

TRANSMANCHE SERVICES (TMS) gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change, en utilisant des dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêts,

des contrats d'options de taux (caps et floors), des contrats de change à terme, des swaps de devises et des options de change. Tous ces instruments sont utilisés principalement à des fins de couverture.

Opérations dérivés de taux

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes.

Certaines opérations respectant les critères de la politique de gestion de couverture de TRANSMANCHE SERVICES (TMS) ne sont pas qualifiées comptablement de couvertures.

Ces opérations sont évaluées de la manière suivante :

- Les pertes latentes, calculées par instruments négociés de gré à gré, sont intégralement provisionnées,
- Les gains latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération,
- Les plus ou moins-values latentes dégagées sur les instruments négociés sur les marchés organisés sont reconnues directement en résultat.

Opérations sur dérivés de change

Les instruments financiers portant sur le change ferme font l'objet d'une évaluation par rapport au cours de clôture défini par la Banque Centrale Européenne. L'écart entre le cours spot de l'instrument et le cours de clôture est inscrit dans les postes d'écarts de conversion, puis la différence entre le cours à terme et le cours spot de l'instrument est isolée dans un compte d'instruments financiers spécifique appelé « report/déport ». Ceci permet de distinguer l'effet taux, de l'effet change de l'instrument.

Les instruments dérivés de change couvrent, soit une position globale de change, soit une position de change structurelle identifiée.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au passif du Bilan sont amorties sur la durée de vie du bien d'équipement financé.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. S'agissant de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressource, la meilleure estimation du passif correspond à l'hypothèse la plus probable.

Provisions pour risques

Provisions pour Litiges Sociaux

Provisions pour charges

Provisions Comptes Clients

Informations complémentaires

Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires mêmes exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont constatés en résultat exceptionnel.

Indemnités de fin de carrière

"Le calcul du montant des engagements de retraites et avantages similaires est effectué selon la méthode IAS 19 révisée dite des unités de crédits projetés. Au 31.12.2022, la société applique la réglementation ANC 2013-02 modifiée le 05/11/2021. Conformément à la dernière réglementation, le coût estimé de l'engagement pour le salarié est étalé sur les X années précédant son départ à la retraite.

En vertu de l'article L 123-13 du Code de Commerce, la société a pris l'option de ne pas comptabiliser la provision liée aux retraites et avantages similaires pris en faveur des salariés. Les informations y afférentes figurent dans les engagements hors bilan de l'annexe.

L'ensemble des droits acquis s'élève à un montant de 76 271 € décomposés comme suit :

Engagement hors bilan : 70 957 €

Actif de couverture : - 2 596 €

Ecart restant à étaler : 7 910 €

Médailles du travail

La société a pris l'option de ne pas comptabiliser la provision des primes à verser au titre des médailles du travail.

**ELEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AUX COMPTES DU BILAN ACTIF**

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	0	
	Terrains	0	0	0	
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	64 375	0	26 500	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	
	Matériel de transport	48 200	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	4 850	0	0	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
	TOTAL (III)	117 426	0	26 500	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	0	0	0	
	Autres titres immobilisés	0	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	328	0	0	
	TOTAL (IV)	328	0	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	117 754	0	26 500	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	0	0
	Terrains	0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	90 875	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	48 200	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	4 850	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
	TOTAL (III)	0	0	143 926	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	328	0
	TOTAL (IV)	0	0	328	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0	0	144 254	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Fonds commercial		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	0	0		
TOTAL I		0	0	0	0		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	0	0	0	0		
Installations techniques, matériels et outillages		58 959	1 711	0	60 670		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0		
	Matériel de transport	46 852	836	0	47 687		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 345	303	0	3 649		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		109 156	2 850	0	112 006		
TOTAL GENERAL (I + II)		109 156	2 850	0	112 006		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Fonds comm.	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL I	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	282 795	14 360	0	297 155
Provisions pour garanties	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	69 621	6 650	0	76 271
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
TOTAL (II)	352 416	21 010	0	373 426
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	1 028	0	1 028
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	0	1 028	0	1 028
TOTAL GENERAL (I + II + III)	352 416	22 038	0	374 454
Dont dotations et reprises d'exploitation		22 038	0	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

**ELEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AUX COMPTES DU BILAN PASSIF**

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions pour litige	282 795	14 360	0	297 155
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	69 621	6 650	0	76 271
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
TOTAL (II)	352 416	21 010	0	373 426

(*) dont reprises par capitaux propres de suite à l'application de la nouvelle réglementation

ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DETTES

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			0	0	0
Prêts			0	0	0
Autres immos financières			328	328	0
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			328	328	0
Clients douteux ou litigieux			1 028	0	1 028
Autres créances clients			420 790	420 790	0
Créances représentatives de titres prêtés			0	0	0
Personnel et comptes rattachés			520	520	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			3 873	3 873	0
Impôts sur les bénéfices			0	0	0
Etat et autres collectivités		Taxe sur la valeur ajoutée	25 533	25 533	0
		Autres impôts	0	0	0
		Etat - divers	0	0	0
Groupes et associés			633 874	633 874	0
Débiteurs divers			527	527	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			1 086 144	1 085 116	1 028
Charges constatées d'avance			159	159	0
TOTAL DES CREANCES			1 086 631	1 085 603	1 028
Prêts accordés en cours d'exercice			0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			0		
Prêts et avances consentis aux associés			0		
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		1 094	1 094	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers		0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		165 286	165 286	0	0
Personnel et comptes rattachés		72 389	72 389	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		90 538	90 538	0	0
Impôts sur les bénéfices		0	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques		Taxe sur la valeur ajoutée	84 895	84 895	0
		Obligations cautionnées	0	0	0
		Autres impôts	2 145	2 145	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0	0	0
Groupes et associés		6 123	6 123	0	0
Autres dettes		17 500	17 500	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0	0
TOTAL DES DETTES			439 972	439 972	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

**ELEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AU COMPTE DE RESULTAT**

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Intéressement des salariés

Conformément à l'accord d'intéressement conclu le 30 juin 2016, il a été constitué une provision pour intéressement des salariés à hauteur de 11 418 €

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Intégration fiscale

Au cours de l'exercice 2001

TRANSMANCHE SERVICES (TMS) a opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement

Cette option a été reconduite pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 01 janvier 2016. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Veolia Environnement SA est seule redevable envers l'Administration française de l'impôt courant calculé sur la base de l'ensemble. L'économie susceptible d'en résulter est acquise à l'intégrante : Veolia Environnement SA.

Cette option est sans incidence sur la charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission sont mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Veolia.

Identité de la société consolidante

Les comptes de TRANSMANCHE SERVICES (TMS) sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de :

Véolia Environnement a établi les états financiers consolidés du Groupe Véolia sous le numéro d'identification : 403 210 032 R.C.S Paris

La copie des états financiers peut être obtenue au siège administratif situé 30, rue Madeleine Vionnet 93300 Aubervilliers

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
VEOLIA ENVIRONNEMENT 21 Rue de la Boétie 75008 PARIS	SA	3 572 871 835 euros	100%

Cette option a été reconduite pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 01 janvier 2021

ELEMENTS DE GESTION

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Soldes intermédiaires de gestion

Libellés	31/12/2022	Production+ Ventes en %	31/12/2021	Production+ Ventes en %
Ventes de marchandises	0	0%	0	0%
-Coût d'achat des marchandises vendues	6 117	0%	25 385	2%
Marge commerciale	-6 117	0%	-25 385	-2%
Production vendue	1 991 772	100%	1 585 256	102%
+Production stockée	0	0%	0	0%
+Production immobilisée	0	0%	0	0%
-Déstockage des productions	0	0%	0	0%
Production de l'exercice	1 991 772	100%	1 585 256	102%
-Matières premières et autres approvisionnements	8 562	0%	-1 406	0%
-Sous-traitance	18 452	1%	1 353	0%
Marge de production	1 964 758	99%	1 585 309	102%
+Marge commerciale	-6 117	0%	-25 385	-2%
Marge globale d'activité	1 958 641	99%	1 559 924	100%
-Autres consommations en provenance de tiers	927 788	47%	578 052	37%
Valeur ajoutée	1 030 854	52%	981 872	63%
+Subvention d'exploitation	0	0%	0	0%
-Impôts, taxes	35 803	2%	33 384	2%
-Charges de personnel	796 489	40%	772 186	50%
Excédent (ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	198 562	10%	176 302	11%
+Reprises sur charges et transferts de charges	0	0%	15 330	1%
+Autres produits	5	0%	10	0%
-Dot. aux amortissements, dépr. et provisions	24 888	1%	10 386	1%
-Autres charges	6 016	0%	5 008	0%
Résultat d'exploitation	167 663	8%	176 248	11%
+QP sur op faites en commun (profits).	0	0%	0	0%
+Produits financiers	2 920	0%	343	0%
-QP sur op. faites en commun (pertes)	0	0%	0	0%
-Charges financières	0	0%	2	0%
Résultat courant avant impôt	170 583	9%	176 589	11%
Produits exceptionnels	0	0%	83	0%
-Charges exceptionnelles	0	0%	1 000	0%
Résultat exceptionnel	0	0%	-917	0%
-Participation des salariés	0	0%	0	0%
-Impôts sur les bénéfices	49 035	2%	45 486	3%
Résultat de l'exercice	121 548	6%	130 186	8%
Produits de cession des éléments d'actif	0	0%	83	0%
Valeur comptable des éléments cédés	0	0%	0	0%
Plus et moins value de l'exercice	0	0%	83	0%

Capacité d'autofinancement

Libellé	31/12/2022	
	Exercice N	Exercice N-1
Méthode additive		
Résultat de l'exercice	121 548	130 186
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	10 386
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	14 400
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0	0
- Produits des cessions des éléments d'actif	0	83
-Subventions d'investissements virées au compte de résultat	0	0
Capacité d'autofinancement	121 548	126 088

Libellé	Exercice N	Exercice N-1
Méthode soustractive		
Excédent (ou insuffisance) brut d'exploitation	198 562	176 302
+ Transferts de charges (d'exploitation)	0	930
+ Autres produits (d'exploitation)	5	10
- Autres charges (d'exploitation)	6 016	5 008
+/- Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0	0
+ Produits financiers (a)	0	343
- Charges financières (b)	0	2
+ Produits exceptionnels (c)	0	0
- Charges exceptionnelles (d)	0	1 000
- Participation des salariés aux résultats	0	0
- Impôts sur les bénéfices	49 035	45 486
Capacité d'autofinancement	143 515	126 088

(a) Sauf reprises sur dépréciations et provisions.

(b) Sauf dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financiers.

(c) Sauf produits des cessions d'immobilisations, quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat et reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles.

(d) Sauf valeur comptable des immobilisations cédées et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles.

Tableau de financement

Calcul de la variation du fond de roulement net global	31/12/2022	31/12/2021
+ Capacité d'autofinancement	146 435	126 088
+ Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
+ Cessions d'immobilisations corporelles	0	83
+ Cessions ou réductions d'immobilisations financières	0	0
+ Augmentation de capital ou apports (sf augmentation par incorporation de réserves)	0	0
+ Augmentation des autres capitaux propres	0	0
+ Augmentation des dettes financières	6 023	0
+ TOTAL des Ressources	152 459	126 171
- Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	-129 528	-148 032
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0	0
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-26 500	0
- Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
- Réduction des capitaux propres	0	0
- Remboursement des dettes financières	0	-89 651
- TOTAL des Emplois	-156 028	-237 683
Variation du fonds de roulement net global : Ressource Nette ou Emploi Net	-3 569	-111 511

Utilisation de la variation du fond de roulement net global	31/12/2022	31/12/2021
Variation des actifs d'exploitation (a):		
Stock et en cours	673	-4 253
Avances et acomptes versés sur commande	0	0
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation, variations des autres débiteurs (b) (e)	240 122	337 816
Variation des dettes d'exploitation (c):		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation, Variation des autres créditeurs(d)	25 504	-289 349
Besoin en (ou dégagement de) fonds de roulement "Exploitation"	266 300	44 215
Variation des dettes hors exploitation (c)		
Variation des autres débiteurs (a) (b) (e)	-315 020	97 675
Variation des autres créditeurs (c) (d)	0	0
Besoin en (ou dégagement de) fonds de roulement "Hors exploit."	-315 020	97 675
Variation des disponibilités (a)	52 289	-30 378
Variation des concours bancaires courants et des soldes créditeurs de banque (c)	0	0
Variation de trésorerie nette	52 289	-30 378
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global : Ressource Nette ou Emploi Net	3 569	111 511

(a) les augmentations des éléments d'actif concernés engendrent des besoins en fonds de roulement (signe -).

(b) y compris les charges constatées d'avance.

(c) les augmentations des éléments de passif concernés engendrent des ressources en fonds de roulement (signe +)

(d) y compris les produits constatés d'avance .

(e) y compris valeurs mobilières de placement

Tableau de flux de trésorerie

<i>Libellé</i>	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat de l'exercice	121 548	130 186
Dotations nettes aux amortissements	2 850	-5 543
Dotations nettes aux provisions	22 038	-6 832
Autres éléments calculés	0	0
Marge brute d'autofinancement	146 435	117 810
(Augmentation) / diminution des stocks	673	-4 253
(Augmentation) / diminution des avances et acomptes versés sur commandes	0	0
Augmentation / (diminution) des avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
(Augmentation) / diminution des clients, comptes rattachés et autres créances	-74 898	431 682
Augmentation / (diminution) des fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	25 504	-285 540
Flux de trésorerie d'exploitation (i)	97 715	259 700
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-26 500	0
Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	8 361
Cessions et réductions d'immobilisations financières	0	0
Autres flux liés aux investissements	0	0
Flux d'investissement (ii)	-26 500	8 361
Augmentation / (diminution) de capital et primes liées	0	0
Dividendes versés	-129 528	-148 032
Augmentation / (diminution) des dettes financières	6 023	-89 651
Flux de financement (iii)	-123 505	-237 683
Variation de trésorerie de l'exercice (i + ii + iii)	-52 289	30 378
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	57 699	27 321
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 410	57 699

DETAIL DES COMPTES

TRANSMANCHE SERVICES (TMS)

Compte de résultat - Détail des comptes

2052 FI	Production vendue services	1 991 772,32	1 585 256,16
706000	Prestations de services	1 979 327,05	1 551 335,21
708400	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	12 445,27	33 920,95
2052 FL	Chiffres d'affaires nets	1 991 772,32	1 585 256,16
2052 FP	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		15 330,39
781500	REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION		13 374,00
781740	REPRISES SUR DEPRECIATIONS DES CREANCES		1 026,39
791300	TRANSFERT CHARGES DE FORMATION		930,00
2052 FQ	Autres produits	5,04	9,69
758000	Produits divers de gestion courante	5,04	9,69
2052 FS	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	6 116,79	25 384,90
607000	ACHAT DE MARCHANDISES	6 116,79	25 384,90
2052 FU	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	7 889,45	2 846,90
602130	ACHATS STOCKES - AUTRES MATIERES	10 013,14	5 623,71
602150	ACHATS STOCKES - PIECES DE RECHANGE	2 472,62	126,20
609000	RRR OBTENUS SUR ACHATS	-4 596,31	-2 903,01
2052 FV	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	673,04	-4 252,60
603230	VARIATION AUTRES STOCKS	673,04	-4 252,60
2052 FW	Autres achats et charges externes	946 239,19	579 405,21
605000	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	18 451,58	1 352,94
606130	ACHAT CARBURANT NON STOCKE	10 977,29	6 538,45
606320	PETITS OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	13 235,32	5 879,64
606410	FOURNITURES DE BUREAU	5 002,38	2 244,43
606430	FOURNITURES INFORMATIQUES	374,91	1 426,27
606810	ACHAT NON SOTCKES - PNEUMATIQUES	1 675,93	639,77
606820	ACHATS NON STOCKES - PIECES DETACHEES	289,30	-49,80
606830	ACHATS NON STOCKES - VETEMENTS DE TRAVAIL	-2 423,96	402,87
606880	AUTRES ACHATS NON STOCKES	25 487,29	13 196,35
611100	SOUS TRAITANCE EXPLOITATION	145 924,70	71 158,23
611200	SOUS TRAITANCE ADMINISTRATIVE	140,11	
613510	LOCATIONS MOBILIERES SUPERIEURES A 12 MOIS	4 194,32	17 236,47
613520	LOCATIONS MOBILIERES INFERIEURES A 12 MOIS	59 073,52	8 924,96
613530	LOCATIONS VEHICULES INFERIEURES A 12 MOIS	11 758,74	11 541,10
613540	LOCATIONS VEHICULES SUPERIEURES A 12 MOIS	14 107,26	30 723,26
613550	LOCATIONS MATERIEL INFORM. ET BUREAU	830,16	830,16
615200	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS IMMOBILIERS		1 075,96
615500	ENTRETIEN REPARATION SUR BIENS MOBILIERS	9 904,59	15 106,72
615540	VISITE TECHNIQUE MINES CONTRÔLE TECHNIQUE		3 805,30
615600	CONTRAT DE MAINTENANCE	421,40	5 467,78
615610	MAINTENANCE INFORMATIQUE - MATERIEL ET LOGICIEL	5 880,00	4 560,00
616000	PRIMES D ASSURANCES	4 580,60	3 143,09
616400	INDEMNISATION TIERS ET SINISTRES VEHICULES		-70 000,00

618800	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	250,00	-1 767,55
621100	PERSONNEL INTERIMAIRE	411 654,74	211 468,12
621400	PERSONNEL DETACHE OU PRETE A L'ENTREPRISE	32 746,50	89 106,57
622600	Honoraires	5 335,38	5 044,50
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	9 787,56	8 673,20
622810	ASSISTANCE TECHNIQUE	92 000,00	75 000,00
622820	FRAIS DE REGION	33 225,00	26 400,00
623400	CADEAUX CLIENTELE INFERIEURS 69 EUROS TTC	2 625,00	2 150,28
623410	CADEAUX CLIENTELE SUPERIEURS 69 EUROS TTC		270,00
623810	PARRAINAGE		-3 191,49
625110	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 958,71	2 356,18
625120	FRAIS PEAGE	1 821,11	1 729,15
625130	VOYAGES ET DEPLACEMENTS - FORMATION	166,90	3 502,58
625600	FRAIS DE MISSIONS	4 294,33	5 454,37
625700	FRAIS DE RECEPTIONS	1 226,37	1 244,10
626100	FRAIS POSTAUX	894,64	88,50
626200	TELEPHONE	1 587,32	1 793,32
626300	RESEAU INFORMATIQUE	3 000,00	3 000,00
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	392,59	529,43
628100	COTISATIONS	255,00	255,00
628200	DEPENSES DE FORMATION	12 132,60	11 095,00
2052 FX	Impôts, taxes et versements assimilés	35 803,01	33 384,27
633100	VERSEMENT TRANSPORT	11 759,45	11 115,24
633300	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	7 623,74	7 224,72
633500	TAXE APPRENTISSAGE - VERSEMENTS LIBERATOIRES	3 987,82	3 951,51
635100	CVAE - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	7 294,00	8 010,00
635110	CFE - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	2 054,00	2 179,00
635140	TAXE SUR LES VEHICULES DE SOCIETES	3 084,00	1 594,00
637100	C3S - CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE A LA CHARGE DES SOCIETES		-1 386,20
637300	CONTRIBUTION AGEFIPH		696,00
2052 FY	Salaires et traitements	588 954,72	567 564,96
641100	Salaires, appointements	585 607,29	553 396,59
641210	PROVISION CONGES PAYES	2 082,70	-10 199,46
641310	PROVISION PRIMES DIVERSES	-786,30	-600,00
641330	PROVISION PRIME BILAN	-24,15	1 649,25
641340	PROVISION HEURES RTT - RC	-486,85	-4 233,57
641400	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	7 966,50	9 125,40
641410	INDEMNITES LICENCIEMENT et TRANSACTIONNELLES	2 106,00	
641430	INTERESSEMENT	-7 510,47	18 426,75
641700	AVANTAGES EN NATURE (débit)	2 365,92	2 365,92
641800	AVANTAGES EN NATURE (crédit)	-2 365,92	-2 365,92
2052 FZ	Charges sociales	207 534,12	204 620,73
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	129 455,12	131 288,51
645200	Cotisations aux mutuelles	9 663,88	10 823,88
645300	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	33 507,76	32 760,93
645310	COTISATIONS PREVOYANCE	5 861,48	5 683,02
645400	COTISATIONS ASSURANCE CHOMAGE	24 247,29	21 669,09
645500	CHARGES SOCIALES - PROVISIONS DIVERSES	-652,99	-1 266,55
645510	CHARGES SOCIALES - PROVISION PRIMES	-245,00	-294,00
645810	CHARGES SOCIALES - PROVISIONS CONGES PAYES	-2 128,65	-4 997,73

647400	VERSEMENTS AUTRES OEUVRES SOCIALES		788,90
647410	TICKETS RESTAURANTS CANTINE	5 032,55	4 452,55
647500	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 792,68	3 103,75
647700	ABONDEMENT PEG		608,38
2052 GA	Dotations aux amortissements	2 849,90	2 818,15
681120	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 849,90	2 818,15
2052 GC	Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 028,00	
681740	DOTATIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES	1 028,00	
2052 GD	Pour risques et charges : dotations aux provisions	21 010,00	7 568,00
681500	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - EXPLOITATION	14 360,00	
681510	DOTATIONS AUX PROVISIONS DE RETRAITE ET MEDAILLES DU TRAVAIL	6 650,00	7 568,00
2052 GE	Autres charges	6 016,41	5 007,91
651100	REDEVANCES DE MARQUE	6 000,00	5 000,00
658000	Charges diverses de gestion courante	16,41	7,91
2052 GG	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	167 662,73	176 247,81
2052 GJ	Produits financiers de participations	2 788,44	
761500	REVENUS DES COMPTES COURANTS	2 788,44	
2052 GN	Différences positives de change	131,65	342,59
766000	GAINS DE CHANGE FINANCIERES	131,65	342,59
2052 GR	Intérêts et charges assimilées		1,78
668000	AUTRES CHARGES FINANCIERES		1,78
2052 GV	RÉSULTAT FINANCIER	2 920,09	340,81
2052 GW	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	170 582,82	176 588,62
2053 HB	Produits exceptionnels sur opérations en capital		83,33
775200	PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		83,33
2053 HE	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 000,00
671200	PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES		1 000,00
2053 HI	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-916,67
2053 HK	Impôts sur les bénéfices	49 035,27	45 486,24
695100	IMPOTS SUR LES BENEFICES	49 035,27	45 486,24
2053 HN	BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	121 547,55	130 185,71

